

⑭ DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑮ Date de dépôt : 20.03.90.

⑯ Priorité :

⑰ Date de la mise à disposition du public de la demande : 27.09.91 Bulletin 91/39.

⑱ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑲ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑴ Demandeur(s) : *Société anonyme dite : AVIONS
MARCEL DASSAULT - BREGUET AVIATION — FR.*

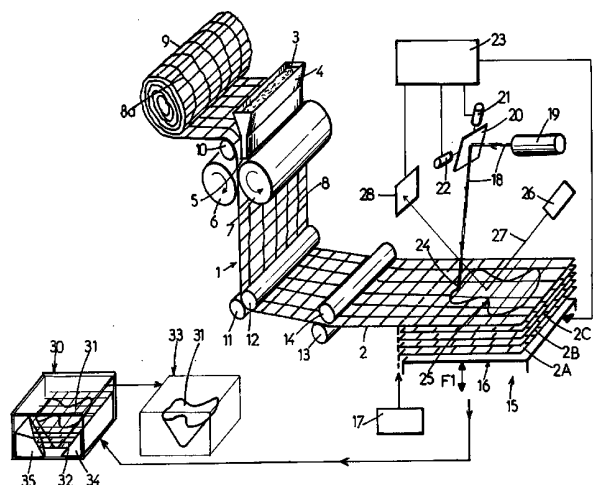
⑵ Inventeur(s) : André Jean-Claude, Schaeffer Philippe
et Helle Jean-Louis.

⑶ Titulaire(s) :

⑷ Mandataire : Cabinet de Boisse de Boisse L.A.-Colas
J.P.

⑸ Procédé de production d'objets à trois dimensions par photo-transformation et appareillage de mise en œuvre d'un tel procédé.

⑹ Procédé d'obtention d'objets à trois dimensions, selon lequel on prépare une nappe (2A, 2B, 2C) composée d'un matériau dont la solubilité varie lorsqu'il est soumis à un rayonnement spécifique et de fibres ou d'une trame de renfort, la nappe ayant une rigidité suffisante pour être manipulée et pouvant adhérer sur une nappe similaire. On soumet la nappe audit rayonnement (18) dans une zone définie, puis on fixe sur elle une nouvelle nappe et on recommence l'envoi de rayonnement, puis on soumet l'ensemble à une dissolution sélective qui fait apparaître l'objet désiré (31).



La présente invention est relative à un procédé et un dispositif pour la production d'objets ou modèles de pièces industrielles, par action de la lumière et notamment par photo-transformation d'une matière
5 plastique ou composite.

Il est souhaitable de pouvoir disposer de quelques modèles d'une pièce industrielle, telle, notamment, qu'une pièce mécanique, avant d'en lancer la fabrication en série. Actuellement, pour réaliser des modèles de telles
10 pièces, il est nécessaire de faire tout d'abord effectuer des plans cotés au bureau d'étude à partir de données chiffrées qui définissent la forme de la pièce. Depuis quelques années, la méthode de "Conception Assistée par Ordinateur" (CAO) est utilisée pour définir la forme de
15 cette pièce.

Il est connu de pourvoir à un procédé et à un dispositif de production de modèles de pièces industrielles en utilisant les données chiffrées disponibles dans les mémoires de sortie de l'ordinateur,
20 directement pour réaliser les modèles de pièces sans être obligé de passer par l'intermédiaire de plans ou, de devoir faire intervenir des machines d'usinage à commandes numériques telles que fraiseuses, tours, etc...

Des procédés et dispositifs proposés pour la réalisation de modèles à l'aide de la CAO reposent sur une
25 polymérisation chimique induite par LASER. Le déplacement asservi d'un ou plusieurs faisceaux laser concentrés en un même point, permet la polymérisation locale d'un monomère polyfonctionnel et, de proche en proche, la réalisation de
30 la pièce.

En particulier le document FR-A-2.567.668 décrit un procédé dont le principe général de réalisation d'une pièce repose sur l'emploi d'un appareil comprenant une cuve qui contient le monomère photopolymérisable liquide
35 au niveau duquel affleure une plate-forme mobile qui descend pas à pas au cours de l'opération. Le faisceau laser UV trace à la surface du liquide des coupes

successives de l'objet à produire, grâce à un jeu de miroirs à déflexion électronique, piloté par la base de données du système de CAO. Le logiciel a préalablement subdivisé le modèle virtuel de l'objet en une multitude de
5 tranches de faible épaisseur. Au fur et à mesure de la solidification de chaque tranche, le modèle "sculpté" plonge lentement dans la cuve : avec un laser de 10 mW, ce système permet de créer une pièce de 30 mm de hauteur en
10 mm. Le modèle peut être créé en toutes sortes de matériaux (plastiques), en une grande variété de couleurs, avec différentes duretés et toute une gamme de résistances à l'abrasion (SCIENCE ET TECHNOLOGIE N° 2, Février 1988/
INDUSTRIAL LASER REVIEW, vol. 2, N° 8, Janvier 1988, pages
15 11-37). Ce type de procédé de fabrication de modèles en trois dimensions, qui utilise le principe de l'absorption monophotonique de la lumière par des photoamorceurs de polymérisation ou de réticulation, présente l'inconvénient de nécessiter la superposition du monomère (ou d'un
20 oligomère ou d'un mélange) sur des parties déjà polymérisées ; pour obtenir une bonne précision du modèle, il faut superposer un nombre considérable de couches liquides ou pâteuses de monomère, ce qui peut conduire à des temps de réalisation assez longs. De plus le matériau
25 obtenu après irradiation a, en général, une densité supérieure au matériau initial, ce qui peut conduire à des difficultés de mise en oeuvre du procédé et à des instabilités, des déformations ou des contraintes sur tout ou partie du modèle.

30 Le document EP-A-0250121 décrit un procédé correspondant au même principe général.

Dans la demande de brevet français N° 88.15887, déposée par le Centre National de la Recherche Scientifique, et non publiée au moment du dépôt de la
35 présente demande, on a proposé un procédé permettant la production de modèles de pièces industrielles par action de la lumière, répondant mieux aux nécessités de la

pratique que les procédés et dispositifs visant au même but proposé dans l'art antérieur.

Dans ce procédé, on réalise une pièce par la superposition d'une pluralité de couches d'un matériau
5 solide ou plastique qui est rendu soit soluble en présence de lumière, soit insoluble en présence d'une lumière de longueur d'onde adaptée.

Après irradiation successive de chaque couche, aux endroits convenables, il suffit de placer dans un bain de
10 solvant approprié l'empilement de celles-ci, liées entre elles aux emplacements adéquats.

Cette méthode présente les avantages suivants :

- fabrication "à sec" et sans odeur, d'une pièce ;
- création d'une image latente à trois dimensions

15 permettant en principe l'emploi d'une CAO simplifiée en comparaison de ce qui est nécessaire pour des polymérisations photochimiques de liquides, impliquant le besoin d'ancrage des pièces sur le support.

La méthode présente cependant des limitations :

20 La première correspond à l'existence d'un retrait lié à la formation de liaisons chimiques, occupant un espace moindre entre les polymères réticulés insolubles.

La seconde est la difficulté d'éliminer le polymère non irradié (si c'est lui qui est soluble) du polymère
25 irradié sans perdre sur la précision des formes. En effet, la notion de solubilité/insolubilité est théorique, en fait il s'agit de différences relatives de solubilité. Pour des pièces où le polymère non irradié est facilement accessible au solvant, lui-même susceptible d'être bien
30 agité, permettant une solubilisation facilitée, le polymère irradié insoluble n'est pratiquement pas attaqué.

En revanche, pour des pièces creuses, où la dissolution ne peut être favorisée par l'agitation, le temps de contact du solvant peut être si long, qu'une
35 partie du polymère irradié peut être dissoute. Il en est bien entendu de même si c'est le polymère non irradié qui est "insoluble".

Ces deux limitations ne permettent l'obtention de formes correspondant exactement à ce qui est prévu que lorsque celles-ci répondent à certaines conditions, et il est difficile et coûteux de modifier les programmes pour
5 tenir compte à l'avance de l'influence des retraits ou des dissolutions non homogènes.

On connaît des matériaux à retrait très faible et même des matériaux qui présentent un gonflement sous irradiation, si bien que, par mélange, on peut obtenir un
10 retrait nul. Cependant, l'emploi de tels mélanges aboutit à remplacer les limitations dans un retrait à des limitations relatives au choix des matériaux.

Le but de la présente invention est de fournir un procédé du type qu'on vient de décrire, et qui échappe à
15 ces limitations, permettant l'obtention d'objets d'une plus grande variété de formes.

Pour obtenir ce résultat, l'invention fournit un procédé de production d'objets de forme définie comportant les étapes suivantes :

20 a) fournir une couche mince d'un matériau à forte viscosité ou solide qui, lorsqu'il est soumis à un rayonnement défini, subit un changement de solubilité dans au moins un solvant déterminé, accompagné d'un changement de volume inférieur à une limite fixée à l'avance,

25 b) balayer ladite première couche mince avec un faisceau dudit rayonnement, suivant un tracé prévu à l'avance et dans des conditions d'intensité et de durée aptes à provoquer ledit changement,

c) fournir une seconde couche mince d'un même
30 matériau et la superposer à la première,

d) balayer ladite seconde couche mince avec un faisceau de même rayonnement, suivant un tracé tel et dans des conditions telles, que ledit changement de solubilité intervient dans la seconde couche et que le volume de la
35 seconde couche intéressé par ledit changement est apte à former au moins un volume continu avec le volume de la première couche qui a été préalablement intéressé par

ledit changement de solubilité,

e) provoquer l'adhésion de ladite seconde couche sur la première couche, au moins dans la région de ces deux couches qui, après l'irradiation, ont la solubilité la plus faible, de façon à constituer un volume continu de matière à plus faible solubilité,

f) répéter les opérations c) à e) jusqu'à ce que les volumes de matière à plus faible solubilité des couches successives constituent ensemble un volume unitaire monobloc ayant la forme de l'objet désiré,

g) mettre l'empilement formé par les couches successives superposées en contact avec ledit solvant de manière à séparer les parties de matière à plus faible solubilité des parties de matière à solubilité plus grande,

l'étape e) pouvant intervenir avant l'étape d) ou après l'étape f),

ce procédé présentant pour particularité qu'on renforce au préalable au moins une desdites couches minces avec des fibres ou avec une trame.

Les fibres peuvent être disposées en désordre, formant une nappe analogue à un produit non-tissé.

La trame peut être constituée de fibres disposées de façon coordonnée pour constituer les fils d'un grillage ou d'un tissu. On peut aussi concevoir une trame obtenue de façon différente par exemple à partir d'une tôle perforée par voie mécanique ou chimique, ou selon la technique du "métal déployé".

Les fibres, ou la trame, sont, de préférence, incorporées à la couche mince alors que le matériau est dans un état pâteux. Une étape de traitement destiné à augmenter la viscosité du matériau après l'incorporation des fibres ou de la trame peut être effectuée avant la mise en place de la couche mince dans le poste où il doit recevoir le rayonnement.

La présence de fibres ou d'une trame, constituant une armature, s'oppose efficacement au retrait et à toute

déformation liée au retrait. En outre, en donnant une plus grande rigidité à l'empilement, elle permet de concevoir des formes plus favorables à l'obtention d'une dissolution régulière, grâce à de meilleures possibilités de circulation et d'agitation du solvant.

Pour augmenter encore la solidité de l'empilement, on peut prévoir, si on utilise une trame, que celle-ci présente des saillies perpendiculaires à son plan, faisant saillie à l'extérieur de ladite couche mince, et conçues pour coopérer avec la trame d'une couche adjacente en constituant une armature à trois dimensions.

Suivant une autre modalité, qui tend aussi à augmenter la solidité de l'empilement, on peut prévoir qu'on incorpore à ladite couche mince des pièces rigides additionnelles qui font saillies au-delà de la surface de la couche et sont conçues pour coopérer avec les fibres ou la trame de ladite couche mince et avec les fibres ou la trame d'une couche mince adjacente pour réaliser avec ces trames une armature à trois dimensions.

De préférence, afin d'augmenter la rigidité de chaque couche mince, ledit matériau susceptible d'un changement de solubilité contient une charge inerte.

Avantageusement, ledit matériau susceptible d'un changement de solubilité subit une variation de volume inférieure à 2% quand il reçoit ledit rayonnement. Cela permet de réduire les contraintes auxquelles les fibres ou la trame doivent résister, et donc de réduire la proportion de fibres ou l'importance de la trame.

A la fin de l'étape g), des fibres, ou la trame, si elles n'ont pas été dissoutes, font saillie à l'extérieur du volume non dissous. C'est le cas notamment lorsqu'on utilise une trame métallique. Au cas où les fibres, ou la trame, qui font ainsi saillie, se révèlent gênantes, on les enlève par dissolution ou attaque chimique, à l'aide d'une substance n'agissant pas sur le volume non dissous. Par exemple, une trame métallique peut être enlevée par action d'un acide. On a constaté qu'on obtenait ainsi de

très bons états de surface.

Malgré les précautions exposées plus haut, des déformations dues aux retraits peuvent apparaître lorsque l'aire de la section balayée par le rayonnement présente des variations importantes d'une couche à une autre de l'objet à réaliser. En effet, une couche qui a subi une irradiation globale importante tend à présenter un retrait d'ensemble plus important qu'une couche peu irradiée. Pour éviter cet inconvénient, on peut prévoir dans ce cas des zones de compensation telles que la surface totale balayée varie peu d'une couche à l'autre.

Si l'objet qu'on désire produire comporte des cavités fermées ou communiquant avec l'extérieur par des passages resserrés, on constitue ledit volume unitaire monobloc avec des passages élargis ou supplémentaires de communication desdites cavités avec l'extérieur, pour permettre une plus libre circulation du solvant, ces passages étant éventuellement comblés ultérieurement. Cette manière d'opérer est grandement facilitée par la grande rigidité du volume monobloc obtenu selon l'invention.

Un appareillage pour la mise en oeuvre d'un procédé selon l'invention peut comprendre :

- des moyens pour former une bande continue dudit matériau, renforcé par la trame,

- des moyens d'acheminement de ladite bande vers un poste de traitement,

- des moyens pour couper la bande en nappes unitaires et pour superposer chaque nappe sur une nappe traitée précédemment, en contact d'adhérence,

- des moyens de traitement comprenant une source de rayonnement capable d'envoyer ledit rayonnement sur un point défini de la nappe, des moyens de détection de la position de la nappe et des moyens pour déplacer ledit point d'impact suivant une loi définie dépendant de ladite position de la nappe,

- des moyens pour acheminer le bloc formé par une

superposition de nappes traitées jusqu'à une installation de dissolution du matériau non polymérisé et éventuellement de la fraction restante de la trame.

Selon un autre mode de réalisation, l'appareillage
5 pour la mise en oeuvre d'un procédé selon l'invention comprend :

- des moyens pour former une bande continue dudit matériau, renforcé par la trame,
- des moyens d'acheminement de ladite bande vers un
10 poste de traitement,
- un support rotatif sur lequel ladite bande peut être enroulée,
- des moyens de traitement comprenant une source de rayonnement capable d'envoyer ledit rayonnement sur un
15 point défini de la bande enroulée des moyens de détection de la position du point d'impact du rayonnement sur la bande enroulée et des moyens pour déplacer ledit point d'impact suivant une loi définie dépendant de la situation de ladite bande enroulée.

20 La description qui va suivre en regard des dessins annexés exposera plus en détail comment l'invention peut être réalisé.

Figure 1 est une vue schématique montrant un appareillage pour la mise en oeuvre d'un procédé de
25 production d'objet à trois dimensions selon l'invention.

Figure 2 est une vue schématique d'un appareillage selon un autre mode de réalisation.

Figures 3A et 3B montrent respectivement des vues d'une armature métallique incorporée au matériau avant et
30 après création d'un relief.

Figures 4A et 4B montrent respectivement des vues d'une armature métallique incorporée au matériau avant et après création d'un relief selon une variante d'exécution.

Figure 5 est une vue schématique montrant un
35 appareillage pour la mise en oeuvre d'une variante d'un procédé de production d'objet à trois dimensions selon l'invention, plus particulièrement montrant la production

du matériau.

Selon un premier mode de réalisation de l'invention représentée schématiquement à la figure 1, l'appareillage désigné dans son ensemble par la référence 1 comprend des
5 moyens pour former une bande continue 2 à partir d'un matériau composite fluide 3 composé d'une charge, d'un monomère polyfonctionnel de la famille des acryliques ou des époxy, et d'au moins un amorceur photochimique ou thermique.

10 Ce matériau à forte viscosité est introduit dans un conteneur 4 en forme de trémie longitudinale dont une fente d'alimentation 5 amène le matériau à proximité de deux rouleaux de contrôle d'épaisseur 5 et 7 entraînés en rotation par le déroulement de la bande 2 selon des sens
15 convergents dans une direction d'écoulement du matériau entre lesdits rouleaux, entre lesquels est entraînée simultanément une trame métallique 8 pour être incorporée dans le matériau 3.

La trame métallique 8 se présente sous la forme
20 d'une bobine 9 dont l'extrémité est initialement introduite entre les rouleaux 6 et 7 par un rouleau-guide 10 constituant un premier rouleau de déviation de sens, transformant un déroulement horizontal de la trame en un déroulement vertical de manière à favoriser l'écoulement
25 du matériau 3 dans un sens naturel.

Après formation de la bande 2, celle-ci est déviée à nouveau pour assurer son déroulement horizontal, grâce à deux rouleaux de déviation 11, 12. Ces moyens d'acheminement 10, 11, 12 sont complétés par deux rouleaux
30 moteurs 13 et 14 amenant la bande 2 vers un poste de traitement 15.

Celui-ci comprend un support 16, mobile verticalement et destiné à porter un empilement de nappes unitaires 2A, 2B, 2C superposées, l'étage supérieur de cet
35 empilement étant constitué par l'extrémité de la nappe 2. Un dispositif de coupage 17, par exemple à laser, découpe une nappe unitaire à partir de l'extrémité de la nappe

quand celle-ci a été traitée, et un abaissement du support permet l'arrivée de la nouvelle partie d'extrémité de la nappe 2 par dessus la nappe unitaire qui vient d'être traitée. Des moyens de pressage, non représentés, assurent
5 l'adhérence des nappes de l'empilement les unes sur les autres.

Le traitement de la nappe supérieure s'effectue par polymérisation induite par un rayon laser 18 émis par un générateur 19 qui peut être d'un des types suivants :

10 - lasers UV continus : lasers hélium/cadmium ou argon ionisé, notamment.

- lasers UV impulsionnels : lasers à azote, à eximères ou YAG triplé ou quadruplé, notamment.

- lasers visibles continus ou impulsionnels, à
15 condition que la formulation du film phototransformable comprenne des produits photosensibilisateurs absorbants dans le domaine visible.

- lasers infrarouges continus ou impulsionnels associés à des amorces thermiques.

20 Le rayon laser 18 émis par le générateur 19 est dirigé, par l'intermédiaire d'au moins un miroir orientable 20, vers la surface à traiter selon l'image 21 à obtenir.

Le miroir 20 est équipé de deux moteurs
25 d'orientation 21, 22, reliés à un organe de commande 23, de façon à déplacer le point d'impact 24 du rayon laser 18 sur la couche en cours de traitement.

L'organe de commande 23 fait suivre au point d'impact 24 un trajet défini 25 conformément au programme
30 qu'il a reçu. Ce trajet dépend de la position de la couche à traiter au-dessus du support 16. La position de ce dernier dépend du nombre de nappes unitaires 2A, 2B, 2C qui sont empilées sur lui, de façon que la nappe supérieure, qui est à traiter, soit toujours à peu près à
35 la même hauteur. Toutefois comme l'épaisseur des nappes unitaires peut présenter des variations, il est nécessaire de connaître avec précision la position de la nappe

supérieure.

Ceci est obtenu grâce à un dispositif de contrôle constitué par un générateur lumineux auxiliaire 26 fixe, dont le rayonnement est sans effet sur le matériau de la
5 couche. Le rayon 27 émis par le générateur 26 est réfléchi sur la surface de la couche et reçu par un capteur 28 comportant un écran récepteur. La position exacte du point où le rayon lumineux rencontre le capteur 25 indique la situation de la surface supérieure de l'empilement, qui
10 doit être traitée. Le capteur 28 est relié à l'organe de commande 23 qui reçoit également des signaux représentatifs de la position du support 16, dont la face supérieure, qui porte la base de l'empilement, constitue une surface de référence. L'organe de commande 23 peut
15 donc calculer avec précision la position de la face supérieure de l'empilement par rapport à la base, et sélectionner en conséquence le sous-programme de tracé à la courbe 25 qui correspond à cette position ou à la position la plus proche.

20 Le bloc constitué par un empilement complet de nappes unitaires 2A, 2B, 2C ... contenant l'image latente de l'objet à obtenir est évacué du poste de traitement 15 par des moyens non représentés, qui peuvent être manuels, et transféré dans une cuve de dissolution 30, remplie d'un
25 solvant approprié à dissoudre la fraction soluble de la matière des nappes. Cette cuve de dissolution est représentée à la figure 1 à une échelle réduite. On extrait de la cuve 30 un objet solide 31, qui a la forme désirée, mais dont la surface extérieure porte les fils de
30 trame 32 non dissous. L'objet 31 est ensuite porté dans une cuve d'attaque 33 dans laquelle les fils de trame 32 sont détruits.

Dans l'exemple décrit, l'objet 31 est de forme grossièrement conique, et on a créé des masses de
35 compensation 34, 35 de forme très grossièrement complémentaires, destinés à éviter une déformation sous l'effet d'un retrait. Dans le bac de dissolution 30, ces

masses de compensation peuvent rester liées à l'objet 31 par la trame 32 restante, et en être séparées dans le bac d'attaque 33. On peut également couper sommairement les fils de trame 32 avant le transfert dans le bac 33 afin
5 d'éviter le risque d'endommager l'objet pendant ce transfert.

Les opérations définies ci-dessus conduisent donc à la réalisation d'un objet à trois dimensions solides dont les dimensions finales correspondent aux valeurs de
10 consigne provenant du système de conception assistée par ordinateur (CAO).

Ce procédé permet, comme cela a été expliqué précédemment, de réaliser une image latente permettant l'emploi d'une CAO simplifiée.

15 Pour permettre d'armer à trois dimensions la pièce ainsi réalisée par polymérisation, il est possible d'utiliser une trame métallique 8 dans laquelle des reliefs verticaux 8b ont été réalisés, par coupure locale 8c de celle-ci et création d'un relief constitué par un
20 fil métallique (figure 3). D'autres systèmes du même type peuvent être réalisés pour permettre une meilleure relation dans l'armature entre les couches, comme par exemple à la figure 4 où des pièces métalliques 8d additionnelles traversent ladite trame 8.

25 Dans cet exemple, la trame métallique peut avantageusement être constituée par des métaux facilement attaquables par des produits comme des acides ou des bases, il peut s'agir de fer, de zinc, d'aluminium ou d'alliages.

30 La résolution verticale du procédé est directement liée à l'épaisseur de la trame métallique.

Selon un autre mode de réalisation de l'appareillage représenté à la figure 2, celui-ci diffère essentiellement du précédent en ce que les moyens mobiles
35 de changement de position des nappes unitaires sont constitués par un support plan 40 rotatif autour d'un axe XX', entraîné en rotation suivant un sens R par des moyens

moteurs non représentés et permettant l'enroulement de la bande 2 entre chaque traitement de nappes unitaires. On peut réaliser simultanément deux objets grâce à un doublement des sources de rayonnement 19, 19A capables
5 d'envoyer un rayon laser 18, 18A par l'intermédiaire de miroirs orientables respectivement 20, 20A, vers les nappes unitaires à traiter selon des images 41 prédéfinies.

Dans cet exemple de réalisation, les rouleaux 13, 14
10 faisant partie des moyens d'acheminement ne sont plus moteurs comme dans le précédent exemple mais uniquement tendeurs car l'entraînement moteur est effectué par la rotation même du support 40. On obtient ainsi, sans moyens auxiliaires, une bonne application des nappes unitaires
15 l'une sur l'autre.

On peut bien entendu imaginer un support à trois faces, à quatre faces etc... plutôt que deux parallèles, permettant de réaliser davantage d'objets simultanément. Bien entendu, les sources de rayonnement seront
20 multipliées de la même manière.

Outre l'intérêt d'un tel dispositif, pour la réalisation d'au moins deux objets simultanément, celui-ci permet par la pression exercée sur la trame métallique 8 rigide et résistante, le maintien de la planéité par mise
25 sous tension de la surface traitée.

Selon un autre mode de réalisation (non représenté) d'un matériau composite conforme à l'invention, la trame peut être constituée d'un tissu réalisé à l'aide de fibres naturelles ou artificielles susceptibles d'être dissoutes
30 ou détruites par des procédés chimiques ou thermiques.

Enfin, selon un dernier mode de réalisation conforme à l'invention (figure 5), la pâte permettant la réalisation d'une bande est réalisée à partir d'un matériau intissé constitué soit de fils métalliques, de
35 fibres minérales ou organiques naturelles ou artificielles, imbibées d'un oligomère et de son amorceur. Dans ce procédé, qui requiert des fibres

courtes, la simple dissolution de la fraction soluble permet d'obtenir l'objet désiré, à moins qu'un état de surface fin soit désiré.

Ce mode de réalisation diffère essentiellement des
5 précédents par le fait que la matière première fluide 49,
à base d'oligomère, et les fibres 50 sont introduites
simultanément dans une trémie 51 dans laquelle est
actionné en rotation un agitateur 52 pour l'obtention
d'une pâte composite homogène des fibres 49. Le matériau
10 ainsi obtenu s'échappe par une filière longitudinale 53
constituant la partie inférieure de ladite trémie, à
proximité de deux rouleaux de contrôle d'épaisseur et de
mise en forme 54, 55 du matériau composite. Ce dernier
transformé ainsi en bande 2, passe entre deux rouleaux
15 intermédiaires essoreurs 56, 57 ayant pour rôle d'éliminer
le fluide en excès et d'obtenir l'épaisseur définitive de
la bande 2 à traiter. La bande 2 ainsi détenue est dirigée
vers un poste de traitement 15 selon l'un quelconque des
moyens d'acheminement décrits précédemment.

REVENDICATIONS

1. Procédé de production d'objets de forme définie comportant les étapes suivantes :

- a) fournir une couche mince (2) d'un matériau à forte viscosité ou solide qui, lorsqu'il est soumis à un rayonnement défini, subit un changement de solubilité dans au moins un solvant déterminé, accompagné d'un changement de volume inférieur à une limite fixée à l'avance,
- b) balayer ladite première couche mince avec un faisceau (18, 18A) dudit rayonnement, suivant un tracé (24, 41) prévu à l'avance et dans des conditions d'intensité et de durée aptes à provoquer ledit changement,
- c) fournir une seconde couche mince d'un même matériau et la superposer à la première,
- d) balayer ladite seconde couche mince avec un faisceau de même rayonnement, suivant un tracé tel et dans des conditions telles, que ledit changement de solubilité intervient dans la seconde couche et que le volume de la seconde couche intéressé par ledit changement et apte à former au moins un volume continu avec le volume de la première couche qui a été préalablement intéressé par ledit changement de solubilité,
- e) provoquer l'adhésion de ladite seconde couche sur la première couche, au moins dans la région de ces deux couches qui, après l'irradiation, ont la solubilité la plus faible, de façon à constituer un volume continu de matière à plus faible solubilité,
- f) répéter les opérations c) à e) jusqu'à ce que les volumes de matière à plus faible solubilité des couches successives constituent ensemble un volume unitaire monobloc ayant la forme de l'objet désiré,
- g) mettre l'empilement formé par les couches successives superposées en contact (30) avec ledit solvant de manière à séparer les parties de matière à plus faible solubilité des parties de matière à solubilité plus grande,

l'étape e) pouvant intervenir avant l'étape d) ou après l'étape f)

caractérisé en ce qu'on renforce au préalable au moins une desdites couches minces avec des fibres (50) ou
5 avec une trame (8).

2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que, pour renforcer ladite couche mince, on lui incorpore, alors que le matériau est dans un état pâteux, des fibres courtes (50) formant une nappe analogue à un
10 produit non-tissé.

3. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que, pour renforcer ladite couche mince, on lui incorpore une trame (8) alors que le matériau est dans un état pâteux.

4. Procédé selon la revendication 3 et comprenant
15 l'emploi d'une trame, caractérisé en ce que la trame présente des saillies (8b) perpendiculaires à son plan, faisant saillie à l'extérieur de ladite couche mince, et conçues pour coopérer avec la trame (8) d'une couche
20 adjacente en constituant une armature à trois dimensions.

5. Procédé selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'on incorpore à ladite couche mince des pièces rigides additionnelles (8d) qui font saillies au-delà de la surface de la couche et sont conçus pour coopérer avec
25 les fibres ou la trame de ladite couche mince et avec les fibres ou la trame d'une couche mince adjacente pour réaliser avec ces trames une armature à trois dimensions.

6. Procédé selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que ledit matériau susceptible d'un
30 changement de solubilité contient une charge inerte.

7. Procédé selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que ledit matériau subit une variation de volume inférieure à 2% quand il reçoit ledit rayonnement.

8. Procédé selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'on enlève les fibres ou la trame qui, après l'étape g), font saillie à l'extérieur du volume non

dissous, par dissolution ou attaque chimique à l'aide d'une substance n'agissant pas sur ledit volume non dissous.

5 9. Procédé selon les revendications 1 à 8, caractérisé en ce que, au cas où, d'une couche à une autre de l'objet à réaliser, l'aire de la section à balayer par ledit rayonnement présente des variations importantes, on prévoit des zones de compensation (34, 35) telles que la surface totale balayée varie peu d'une couche à l'autre.

10 10. Procédé selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que, si l'objet qu'on désire produire comporte des cavités fermées ou communiquant avec l'extérieur par des passages resserrés, on constitue ledit volume unitaire monobloc avec des passages élargis ou
15 supplémentaires de communication desdites cavités avec l'extérieur, pour permettre une plus libre circulation du solvant, ces passages étant éventuellement comblés ultérieurement.

11. Appareillage pour la mise en oeuvre du procédé
20 selon les revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend :

- des moyens (4, 5, 6, 7) pour former une bande continue (2) dudit matériau, renforcé par la trame,
- des moyens d'acheminement (10, 11, 12, 13, 14) de
25 ladite bande (2) vers un poste de traitement (15),
- des moyens (17) pour couper la bande (2) en nappes unitaires (16) et pour superposer chaque nappe (16) sur une nappe traitée précédemment, en contact d'adhérence,
- des moyens de traitement comprenant une source de
30 rayonnement (19) capable d'envoyer ledit rayonnement (18) sur un point défini (23) de la nappe, des moyens de détection (22) de la position de la nappe (16) et des moyens (20) pour déplacer ledit point (23) suivant une loi définie dépendant de ladite position de la nappe (16),
35 - des moyens pour acheminer le bloc formé par une superposition de nappes (6) traitées jusqu'à une installation de dissolution de la partie à forte

solubilité du matériau (3) et éventuellement de la fraction restante de la trame (8).

12. Appareillage pour la mise en oeuvre du procédé selon les revendications 1 à 10, caractérisé en ce qu'il
5 comprend :

- des moyens (4, 5, 6, 7) pour former une bande continue dudit matériau, renforcé par la trame,

- des moyens d'acheminement (10, 11, 12, 13, 14) de ladite bande 2 vers un poste de traitement (15),

10 - un support rotatif (25) sur lequel ladite bande (2) peut être enroulée,

- des moyens de traitement (15) comprenant une source de rayonnement (19, 19A) capable d'envoyer ledit rayonnement sur un point défini de la bande enroulée (2)

15 des moyens de détection de la position du point d'impact du rayonnement sur la bande enroulée et des moyens (20, 20A) pour déplacer ledit point d'impact suivant une loi définie dépendant de la situation de ladite bande enroulée (2),

20 - des moyens pour séparer du support rotatif le bloc formé par les nappes enroulées et pour l'acheminer jusqu'à une installation de dissolution de la partie à faible solubilité du matériau (3).

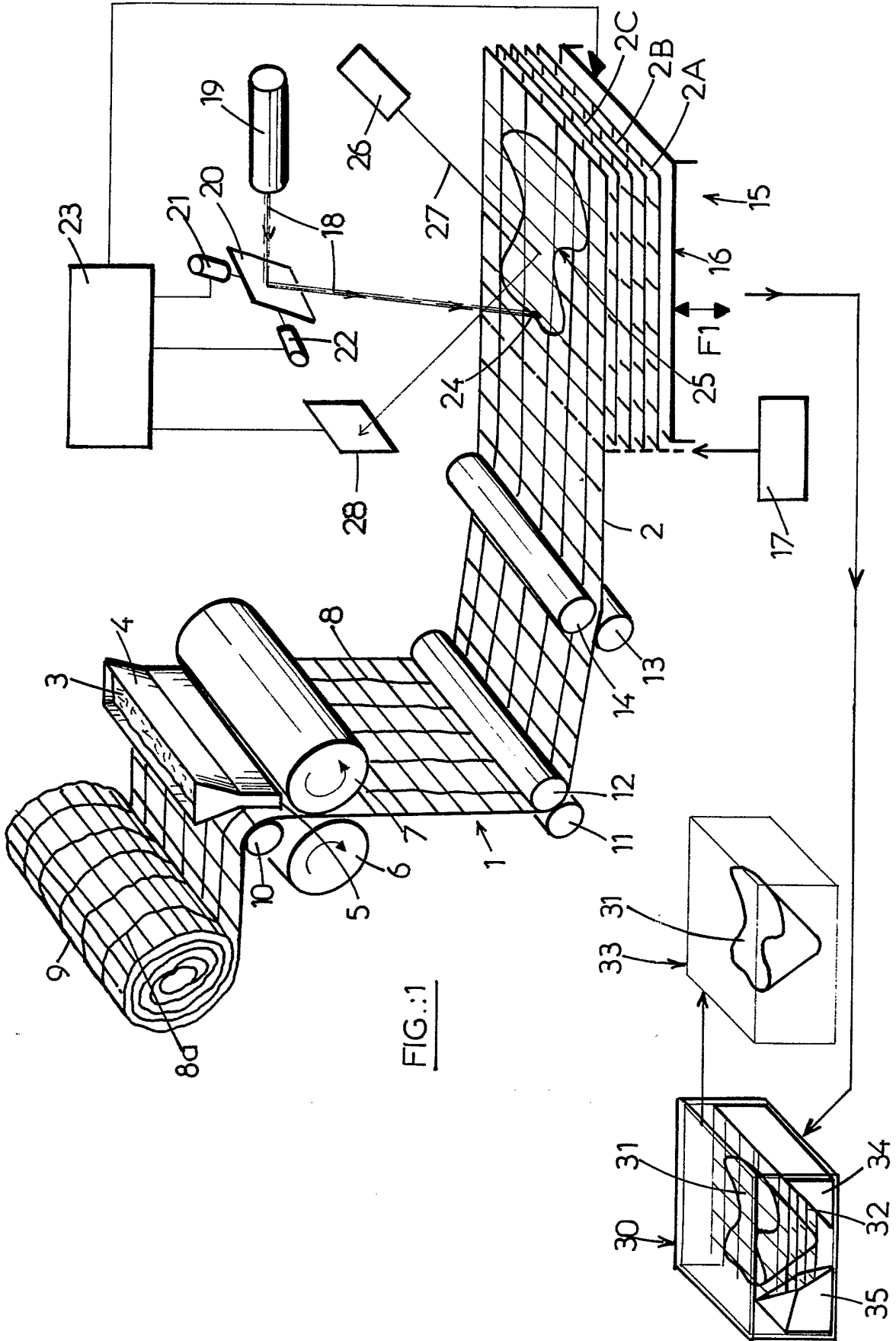


FIG. 1

3-3

FIG.:3A

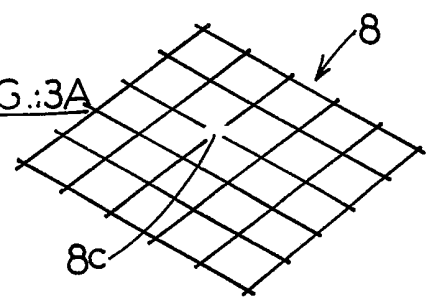


FIG.:3B

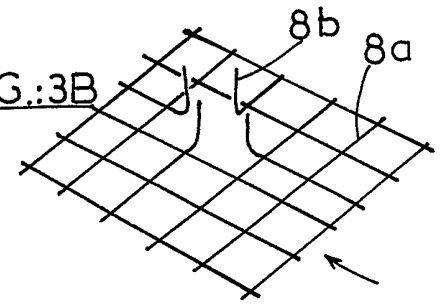


FIG.:4A

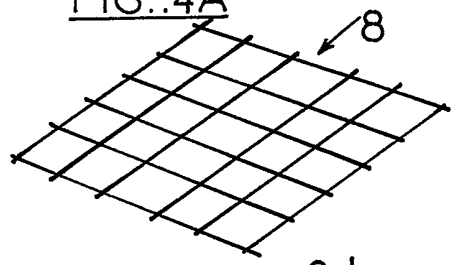


FIG.:4B

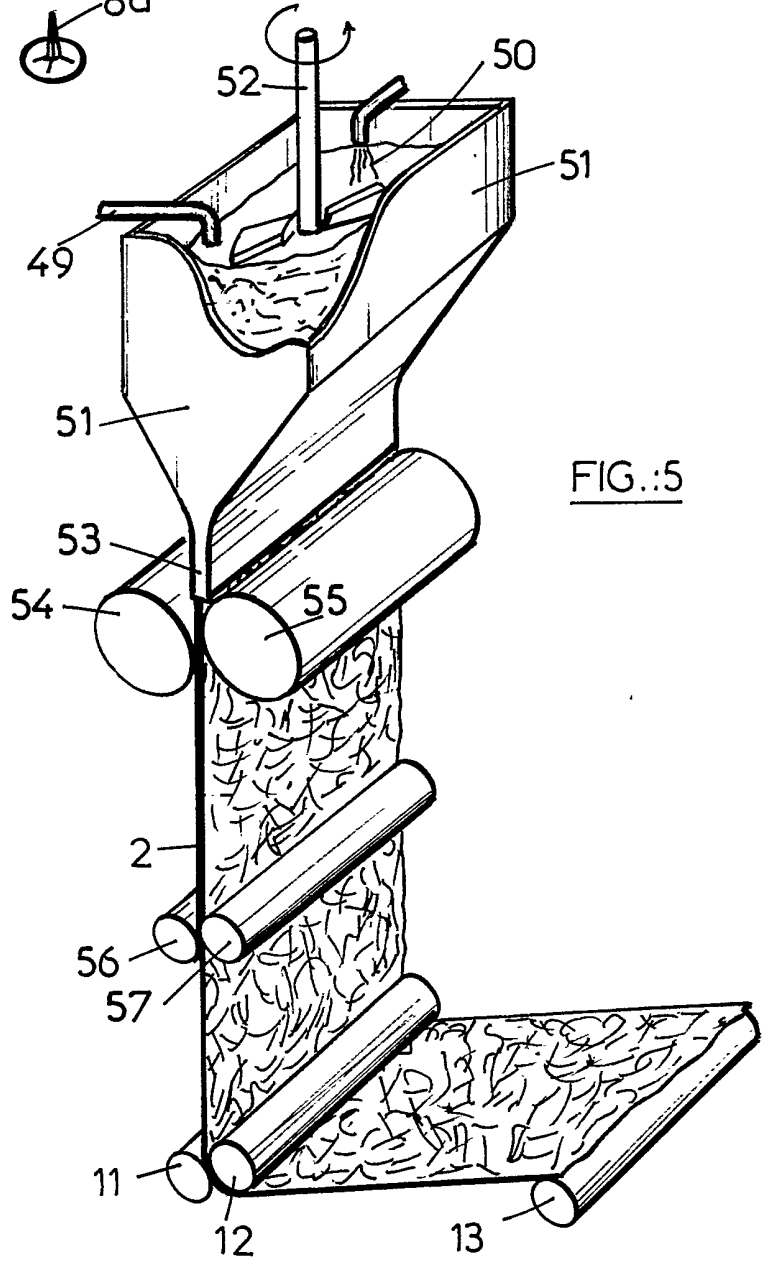
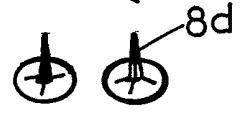
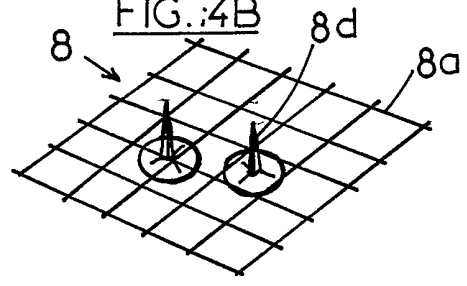


FIG.:5

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9003521
FA 445733

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	US-A-4 247 508 (HOUSHOLDER) * Abrégé; colonne 1, lignes 34-42; colonne 7, lignes 42-67; figures 15,17 *	1,11,12

D,A	EP-A-0 250 121 (SCITEX) * Figure 9; colonne 7, lignes 1-3; colonne 18, ligne 21 - colonne 19, ligne 4 *	1

A	FR-A-2 583 333 (CILAS ALCATEL)	1

A	EP-A-0 322 257 (CUBITAL)	1

A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN, vol. 12, no. 392 (M-755)[3239], 19 octobre 1988; & JP-A-63 141 725 (FUJITSU) 14-06-1988 -----	1,11,12
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		B 29 C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
20-12-1990		KUHN E. F. E.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

EPO FORM 1503 03.82 (F0412)